



LES 3 TOURS

MASSONGEX



N° 72

Journal communal de Massongex-Daviáz | Décembre 2020 | www.massongex.ch | info@massongex.ch

» L'ÉDITO

L'accès à l'eau potable dans le monde

11% de la population mondiale, soit 844 millions d'individus, n'a pas accès à l'eau potable en 2015 selon le rapport 2017 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Unicef. De réels progrès ont été réalisés dans les dernières décennies : par rapport à 2000, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable est passé de 5 à 6,5 milliards. L'eau potable est, avec l'alimentation et le logement, un pilier essentiel de la qualité de vie.

L'eau potable est précieuse !

L'eau coule du robinet depuis longtemps en Suisse et cela semble naturel mais elle mérite d'être appréciée à sa juste valeur car son traitement nécessite un gros travail. Peu importe que ce soit pour se doucher, pour nettoyer ou pour boire. Un simple geste et l'eau sort en suffisance du robinet. On consomme environ un milliard de mètres cubes d'eau potable chaque année en Suisse.

Eau de source : Les besoins en eau potable sont couverts à 40% par l'eau de source, avant tout dans les régions des Préalpes et des Alpes et dans le Jura.

Eau souterraine ou aquifère (40%) : La croûte terrestre abrite des cavités qui se remplissent d'eau souterraine naturelle. D'importantes couches de gravier et de caillasse se sont déposées il y a des milliers d'années, avant tout sur le Plateau suisse.

Eau de lacs et de rivières : Les eaux souterraines et de source ne suffisent pas à couvrir les besoins en eau de la Suisse. Quelque 20% de la consommation d'eau potable en Suisse.

La commune de Massongex peut compter sur deux réservoirs alimentés par des sources : Daviaz (250 m³) et Fontany (500 m³). Pour la commune, c'est 1950 habitants pour une consommation journalière de 142 litres, ce qui représente 277 m³ par jour.

En cas de pénurie d'eau dans nos sources, nous sommes reliés à la commune de Monthey. La gestion de notre réseau et dirigée par les services industriels de Monthey en collaboration avec notre fontainier communal M. Rudy Gollut.

*Sources : energie-environnement.ch et rapport de l'OMS.
Olivier Saillen, vice-président du conseil communal*

» SOMMAIRE

Convocations	2
Message de la présidente	3
La commune	4-5
Nonagénaires	6-9
Transports publics	10-11
Etat du Valais	12
Environnement	13
Vie locale	14-20



Clean up day **15**



Ski-Club Cime de l'Est **18-20**

Social	21
Budget 2021	22-27

» EN BREF...

Durant les fêtes, le bureau communal est fermé du 22 décembre 2020 au soir au 4 janvier 2021.

En cas d'urgence uniquement :
079 443 03 81 / 079 565 25 56

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'an 2021.

Nous vous rappelons que le contenu des articles n'engage que leur auteur.

» CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

Assemblée primaire

L'assemblée primaire de la Municipalité est convoquée le **lundi 14 décembre 2020 à 19h00**, à la salle polyvalente - la salle sera ouverte à partir de 18h30 pour permettre l'enregistrement des coordonnées de chaque participant à l'entrée.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 07.09.2020
2. Dépense liée à la surélévation de l'école et sa demande de crédit d'engagement de CHF 1'000'000.-
3. Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts de CHF 900'000.- (étape 3)
4. Budget 2021
5. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF
6. Plan financier 2021-2024
7. Nomination de l'instance de révision pour la législature 2021-2024
8. Informations
9. Divers

N.B.: le détail des budgets et les procès-verbaux sont à disposition au guichet (durant les heures d'ouverture) ainsi que sur notre site internet www.massongex.ch

En raison de la situation sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire.

Il est possible que les assemblées soient reportées à des dates ultérieures. Une information par tous-ménages sera publiée.

Assemblée bourgeoisiale

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **mardi 15 décembre 2020 à 19h00**, à la salle du 2^e étage du complexe polyvalent.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 08.09.2020
2. Budget 2021
3. Nomination de la commission bourgeoisiale 2021-2024. Conformément à l'article 51 al. 2 de la loi sur les communes, une commission composée de 5 bourgeois est nommée au début la période administrative par l'assemblée bourgeoisiale. Tout bourgeois éligible peut se porter candidat en le déclarant spontanément.
4. Tarifs d'agrégation
5. Divers



» BILAN DE LÉGISLATURE

Chers habitants de Massongex,

En cette fin de législature, j'ai choisi de revenir brièvement sur l'ambitieux programme établi en 2017 et pour lequel nous sommes en train de finaliser un bilan.

Notre programme 2017-2020, sous-titré « Le moteur d'une vie communale dynamique », était structuré en 5 défis à relever, pour offrir aux habitants, en maîtrisant les coûts, un développement harmonieux et un cadre de vie attractif :

Défi 1 – Encourager et organiser la participation citoyenne

Défi 2 – Favoriser les collaborations intercommunales

Défi 3 – Maîtriser le développement économique, social et urbain de la commune

Défi 4 – Encourager et développer la cohésion villageoise

Défi 5 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la commune

Nous espérons avoir réussi à initier ces démarches en donnant un élan dynamique à notre politique communale.

Notre démarche de bilan de législature s'inscrit dans une volonté de transmission aux nouveaux élus; à eux, ensuite, la responsabilité de l'adapter et de l'intégrer à leur pratique.

Je profite ici de remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition de la collectivité pour s'investir dans sa conduite. Il s'agit de tous les membres de commissions et, en particulier, de mes collègues sortants du Conseil : Raymonde Schoch, Sébastien Burgener et Stéphane Nater, à qui j'associe Virginie Morard.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui prendront tout prochainement leurs fonctions : Morgane Dénervaud, Jennifer Cettou et Gwenaël Richard qui vont, à eux trois, rajeunir la moyenne d'âge du Conseil.

Je me permets encore de vous rappeler que le personnel communal et moi-même sommes à votre écoute en cas de besoin.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, en me réjouissant de vous croiser à l'une ou l'autre occasion.

Cordialement

Sylviane Coquoz

» TRAVAUX PUBLICS

Stéphane Paoly, 40 ans le 30 octobre, marié sans enfants, depuis 1 an et demi à Massongex.

Paysagiste depuis 1996, je suis depuis toujours attiré par la nature, le choix de mon métier fut donc une évidence. Pour moi, un jardin doit paraître sauvage avec une grande diversité de plantes indigènes afin d'attirer des insectes et des pollinisateurs, ce doit être un jardin vivant.

Passionné de montagne, j'ai fait 10 ans de trails longue distance. J'ai arrêté la course à pieds après avoir bouclé l'ultra trail du Mont-Blanc qui était mon objectif ultime.

Désormais je parcours la montagne d'un pas plus lent, appareil photo à la main et tente de bivouac dans le sac, été comme hiver. La photographie de montagne est devenue ma grande passion que j'expose sur Instagram.

La musculation est mon autre sport de prédilection, cela me permet de garder une excellente forme physique dans mon métier qui est exigeant.

Voilà déjà 5 mois que je suis en poste aux travaux publics de Massongex et la diversité des tâches me plaît beaucoup, j'ai à cœur de faire mon travail et le contact avec la population est enrichissant. De nouveaux massifs de fleurs apparaîtront au printemps afin d'apporter une touche de couleur dans la commune. Merci à ceux que j'ai déjà croisés et qui m'ont réservé un accueil bienveillant.

Stéphane Paoly, employé communal



» 30 ANNÉES DE SERVICE AUPRÈS DE LA POPULATION LOCALE

C'est le 1^{er} août 1990 (la fête nationale n'était alors pas encore un jour férié) que Sandra Mariétan est engagée à l'administration communale.

Le bureau est alors situé au 1^{er} étage du bâtiment. On y accède par un escalier sombre et peu accueillant. Sont alors employés Thérèse Nissille, préposée au contrôle des habitants et responsable de la facturation, et Freddy Barman, secrétaire communal.



Duplicateur à alcool "Stencil".

En 1990, notre commune compte 1'195 habitants. Les tous-ménages sont imprimés par stencils, avec son odeur d'alcool caractéristique. Les premiers ordinateurs Visio4 sont installés et l'impression se fait sur des rouleaux papier au kilomètre. La présidence de la municipalité est assurée par Hervé Ruppen, en place depuis 1985.

En 1995, Sandra Mariétan diminue son temps de travail à l'arrivée de son premier enfant. Mais quelques semaines avant son deuxième accouchement, en 1998, c'est le décès de Freddy Barman qui précipite les événements. Sandra a toujours travaillé comme adjointe de Freddy et c'est tout naturellement que le Conseil la nomme secrétaire communale.



Ordinateur Visio4.

La charge de travail ne faiblit pas, la commune s'agrandit, les tâches se complexifient et les conseillers se succèdent. Ce n'est qu'en 2014 que son cahier des charges subit un remaniement important avec l'engagement de la caissière-comptable qui va la libérer de la tenue des comptes et des impôts.



Dans la foulée de cette réorganisation et des besoins grandissants en encadrement de personnel, Sandra suit une formation d'assistante en ressources humaines. Sa certification lui permet de gérer plus professionnellement une équipe grandissante de collaborateurs dont, durant cette dernière année, une technicienne communale et un apprenti agent d'exploitation. Quant à la population, elle atteignait les 1'939 habitants au 30 septembre dernier.

C'est avec reconnaissance que nous remercions et félicitons Sandra Mariétan pour son travail qui a assuré un véritable fil rouge à travers les législatures.

Nous lui souhaitons de garder intense sa motivation pour un poste essentiel, aussi diversifié que complexe.

*Sylviane Coquoz,
présidente du conseil communal*

» NONAGÉNAIRES 2020

Monsieur Aimé Gollut

La célébration des 90 ans de M. Aimé Gollut, né le 08.06.1930, s'est déroulée le 22 juin 2020. M. et Mme Gollut nous ont réservé un accueil sans égal, où une franche bonne humeur habite leur douillet domicile. Une multitude d'anecdotes jalonnent la vie très active et engagée de M. Aimé Gollut dont voici les principales livrées par ses enfants.

« Nous l'avons toujours vu beaucoup travailler et être disponible pour aider les autres, en particulier dans les travaux de la campagne, l'entretien des forêts, etc. En plus de son travail aux CFF, il s'occupait de la campagne (récoltes), était dévoué pour la commune (conseiller, vice-président) et était aussi président de la caisse Raiffeisen. Il faisait partie de la fanfare (bugle) et ne prenait pas de vacances.

Durant son temps libre, nous allions marcher en famille, ou il partait parfois seul ou avec son beau-frère en randonnée (2-3 j). Il adorait Chin-donne. Il était passionné par les abeilles et avait quelques ruches dont l'extraction du miel était toujours un moment festif. Il tapait parfois pendant des heures sur une casserole (bruit métallique) lorsqu'il y avait un essaim afin de le mettre dans une ruche.

Il mettait parfois la musique la nuit dans le champ de maïs, à côté de notre habitation, pour faire fuir les sangliers qui venaient dévaster les champs, ce qui lui a valu parfois des petits soucis avec les voisins, mais nous on trouvait cela très amusant.

Il faisait également boucherie une fois par année, en nourrissant 2 cochons et en sacrifiant un en fin d'année (moment douloureux pour nous car nous étions attachés à ces bêtes). Une fois, un cochon encore petit s'était échappé de l'écurie et notre papa avait couru à travers le champ afin d'essayer de l'attraper; cela avait été quelque peu



périlleux. Sociable et très serviable, il allait avec notre maman durant quelques années, régulièrement, amener les malades (St-Amé) à la messe, le dimanche et était également disponible pour Terre des Hommes. Il a, entre-autre, soutenu un curé africain par des dons et lui a donné notre voiture. Il trouva même le temps d'être curateur pour un ami. Dans son enfance, adolescence et jeune adulte il a également beaucoup travaillé, sacrifiant les études, ce qui fut depuis toujours son regret, pour aider ses parents à la campagne. Selon sa sœur, à l'école, il était disponible pour les autres qui avaient des difficultés (surtout en maths).

Il nous a toujours encouragé et soutenu dans nos études et nous a appris la rigueur et l'honnêteté.

Ses enfants.»

Dès lors, tous unis, nous souhaitons à M. Aimé Gollut nos meilleurs vœux de bonheur et que les années à venir soient douces et heureuses.

*Au nom de la commune de Massongex.
Stéphane Nater, conseiller communal*



Monsieur Roger Salamolard

La célébration des 90 ans de M. Roger Salamolard, né le 03.06.1930, s'est déroulée le 23 juin 2020. La famille de M. Salamolard a organisé avec maestria cette importante célébration et, encore une fois, l'accueil réservé fut sans égal. La bonne humeur communicative de M. Salamolard a créé de belles effusions de rires, à la mesure d'une vie richement remplie dont voici le témoignage de ses enfants.

«Roger Salamolard est originaire de Veysonnaz-Nendaz. Ses parents ayant décidé de quitter la Suisse pour reprendre une ferme à Château-Thierry en France, il y naquit en 1930. Les temps difficiles rencontrés là-bas poussèrent la famille à revenir en Suisse. C'est aux Iles à Sion qu'ils exploitèrent un domaine agricole pendant une quinzaine d'années et où la famille s'agrandit.

En 1952, ils achetèrent la ferme des Paluds à Massongex. Cette année-là, il entreprit une formation d'infirmier en psychiatrie à l'hôpital de Malévoz où il fit la connaissance de Blanka Holzer, sa future femme. Ils se marièrent en 1957 et habitèrent Monthey où ils eurent 4 enfants.

En 1973, ils adoptèrent un enfant coréen qui malheureusement décéda dans un accident de circulation à l'âge de 16 ans. C'est en 2010 qu'il perdit sa femme, atteinte dans sa santé.

Toujours actif, sans jamais prendre de vacances, il mena de front plusieurs activités: infirmier, cultivateur, fermier, marchand de pommes-de-terre, bénévole, etc.

Très croyant, il donna une partie de son temps libre aux brancardiers du Chablais dont il fut le président émérite pendant de nombreuses années. Il officia également comme racleur lors des raclettes des fêtes de Malévoz et des ventes paroissiales de Monthey.

Visiteur des malades, il avait toujours plaisir à rencontrer les montheysans, avec une petite attention.

Durant sa retraite bien méritée, sans jamais vraiment s'arrêter, il poursuit plusieurs occupations et entretient avec ardeur le jardin familial, activité qui le passionne toujours à 90 ans!

Ses enfants. »

Dès lors, tous unis, nous souhaitons à M. Roger Salamolard nos meilleurs vœux de bonheur et que les années à venir soient douces et heureuses.

*Au nom de la commune de Massongex.
Stéphane Nater, conseiller communal*

Madame Rose Morisod

La célébration des 90 ans de Mme Rose Morisod, née le 30.04.1930, s'est déroulée ce mois d'octobre 2020 au foyer St-Jacques à St-Maurice. Les mesures de protections assouplies ont enfin permis de réunir sa famille proche, Mme Rita Di Biase sa fille et son beau-fils M. André Di Biase, ami et représentants de la commune de Massongex.

L'accueil et l'attention particuliers apportés à ce moment solennel en son honneur mettent en évidence le dévouement éclatant du personnel soignant. Personnel très soucieux du bien-être de ses pensionnaires, représenté par M. Guy Schnorhk, directeur du foyer St-Jacques; cela réconforte pleinement lorsque la distance sociale est de mise, hormis le temps d'une photographie.



Nous avons eu le plaisir de visiter une nonagénaire alerte et radieuse, appréciant avec délectation, une certaine boisson gazeuse et sucrée originaire du pays de l'oncle Sam.

La bonne humeur communicative a été alimentée par les multiples souvenirs évoqués tout au long de la réception et pour reprendre les mots de M. André Di Biase: « Malgré les difficultés dues au Covid pour organiser cet événement, par votre gentillesse et votre dévouement, vous avez réussi à nous faire oublier un instant toutes ces tracasseries et passer un agréable après-midi. »

Dès lors, tous unis, nous souhaitons à Mme Rose Morisod, nos meilleurs vœux de bonheur et que les années à venir soient douces et heureuses.

*Au nom de la commune de Massongex.
Stéphane Nater, conseiller communal*



Puis vient une petite sœur en 1960, Heidi. Tout en secondant son mari, Rachel s'occupe de ses enfants et de ses beaux-parents.

Les années passant, Rachel devient une grand-maman alerte et gâteau.

Rachel a 5 petits-enfants, 5 arrière-petits-enfants et dans un avenir tout proche, elle sera trisaïeule.

Après le décès de son mari, en 2009, elle quitte Bex pour sauter de l'autre côté du Rhône, à Vernayaz, pays du vent, mais ses montagnes lui manquent.

Rachel déménage à Massongex ainsi elle voit à nouveau les Dents de Morcles à son réveil.

Rachel a subi une opération du dos l'an passé. Ses forces étant revenues, elle s'occupe seule de son ménage et tricote pour le plaisir de tous.

Madame Rachel Brogli

Rachel est née le 26.01.1930 à Lavey-Village plus précisément aux Têches. Elle est le numéro 8 d'une fratrie de 9 enfants.

Rachel perd sa maman très jeune. Puis, à l'âge de 17 ans, elle vient travailler à Bex à l'Institut Archer, aujourd'hui disparu.

C'est dans ce charmant village qu'elle rencontre son mari, M. Georges Brogli.

Rachel et Georges se marient en avril 1950. Dans ces années d'après guerre. Il est difficile de trouver du travail. Ils décident alors de créer leur entreprise de menuiserie.

En 1951 naît un fils, Alain. Un peu plus tard, ils accueillent un petit garçon, Ernest, dont la maman est malade et ne pouvant s'occuper de lui, il restera avec eux jusqu'à l'âge de 6 ans.

Elle grimpe même dans un Buggy au côté de l'un de ses petit-fils et a fait la promesse qu'au printemps elle fera de la moto avec l'autre.

Rachel, pleine d'énergie, donne encore des coups de pouces à tout son petit monde et gâte sa famille et amis-es avec de bon petits plats.

Merci à Mme Heidi Zaugg, fille de Rachel, pour ce joli texte décrivant si bien cette nonagénaire très active.

*Au nom de la commune de Massongex.
Stéphane Nater, conseiller communal*

» SCHEMA DE COHERENCE LEMANIQUE DES TRANSPORTS (ACTUALISATION 2019)

Extraits de l'éditorial de Jacques Melly – Conseiller d'Etat du canton du Valais – Président de la commission Mobilité lémanique du Conseil du Léman :

«Le Conseil du Léman œuvre pour la construction d'une identité lémanique forte. Ses nombreux projets sont une illustration concrète de l'esprit de collaboration et d'amitié qui règne d'une rive à l'autre du Léman. Ils contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à cette communauté lémanique dont l'identité ne cesse de s'affirmer, au gré notamment d'une mobilité accrue.

La nécessité de développer une vision cohérente de la mobilité, par-delà la frontière, s'est imposée de longue date. La réalisation, puis la mise à jour régulière d'un Schéma de cohérence lémanique des transports est, elle aussi, devenue une évidence. Lieu de concertation et de coordination, la commission Mobilité lémanique s'est donnée pour mission de réaliser puis de mettre régulièrement à jour ce schéma qui dresse un état des lieux de la mobilité dans l'espace lémanique, aide à la mise en cohérence des moyens de transport et cherche à favoriser l'émergence de projets audacieux.»

Fondé en 1987, le Conseil du Léman est une instance de coopération transfrontalière qui regroupe les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. La région Auvergne-Rhône Alpes participe aux activités de l'organisme avec le statut d'observateur.

Dans sa version actualisée, le schéma de cohérence lémanique des transports a pour objectif premier la mise en perspective à l'horizon 2030/35 de l'ensemble des projets de transport portés par les collectivités publiques suisses et françaises qui bordent le Léman, afin d'en proposer une vision unique et d'aider à leur mise en cohérence. Il propose une analyse multimodale des réseaux structurants, eu égard aux besoins induits par la croissance économique, l'évolution démographique et l'accroissement des besoins en mobilité.

En compilant l'ensemble des projets d'envergure régionale, le schéma de cohérence lémanique des transports présente une vision globale de ce que sera l'armature des réseaux de transports en 2030/35. Il permet notamment de mettre en parallèle les différents projets d'agglomération réalisés sur le territoire lémanique. De ce point de vue, il constitue le document unique synthétisant la planification des transports à l'échelle du bassin lémanique à long terme. Cette vision d'ensemble permet ensuite de mener une analyse sur l'articulation des différents projets entre eux, afin de déterminer leur compatibilité et la cohérence générale de l'action des collectivités. Régulièrement discuté au sein de la commission Mobilité, le schéma de cohérence lémanique des transports constitue un véritable outil d'aide à la décision en matière de transport à l'échelle du territoire lémanique dont la pertinence est reconnue.

Parmi les projets de transports publics en cours d'étude :

Les études pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Evian et St-Gingolph au trafic de voyageurs sont inscrites au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2014-2020 passé entre la Région Auvergne-Rhône Alpes et l'Etat français. La réouverture de la ligne Sud-Léman, dans le prolongement de la mise en service à fin 2019 du Léman Express, permettra le bouclage ferroviaire autour du Léman. Les études sont accompagnées par différents acteurs du Chablais, notamment le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA), ainsi que Chablais-Région.

Conclusion :

Fruit d'une large concertation, le schéma de cohérence lémanique des transports est l'expression des grandes orientations en matière de politique des transports à l'horizon 2030. Il regroupe l'ensemble des projets portés par les collectivités publiques suisses et françaises membres du Conseil du Léman dans les

domaines routiers et ferroviaires, en matière de transports collectifs, de réseaux cyclables structurants et d'aires de covoiturages, P+R.

Comme pour les éditions passées, la présente mise à jour a fait l'objet d'une traduction cartographique par mode de déplacement, dont la publication informatique dynamique est accessible depuis le site Internet du Conseil du Léman (www.conseilduleman.org).

Le schéma de cohérence lémanique des transports est ainsi une parfaite illustration de la portée des démarches de coopération transfrontalière. Par le dialogue transfrontalier et la construction de projets communs, le Conseil du Léman cherche à répondre aux enjeux d'avenir

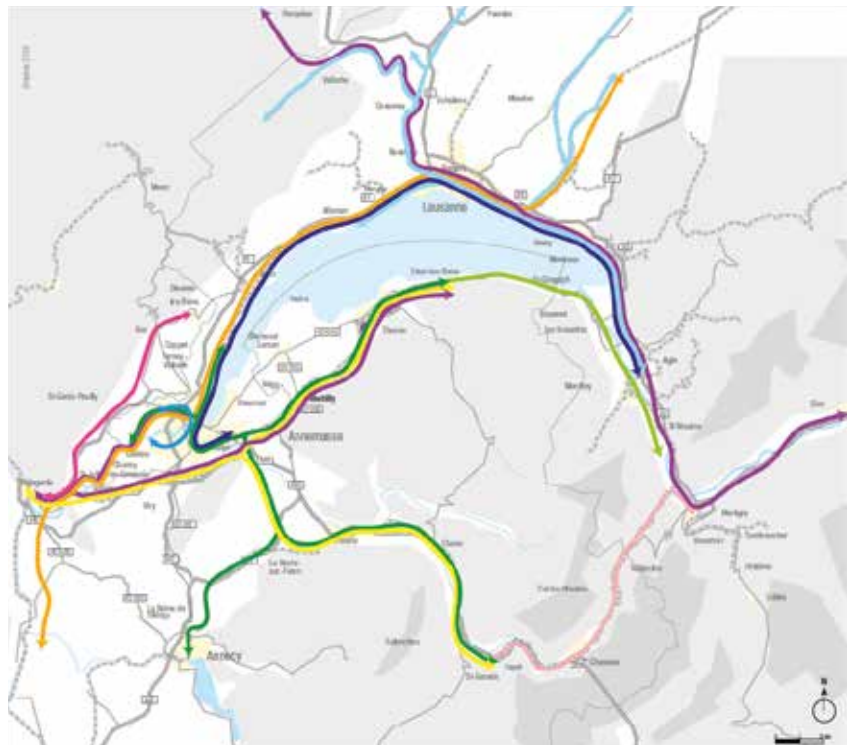
auxquels la région lémanique est confrontée. Les enjeux de mobilité sont importants et dépassent les frontières. La concertation et l'information mutuelle sont nécessaires pour résoudre et anticiper les problématiques de transport et de mobilité. C'est dans ce sens que les partenaires du Conseil du Léman souhaitent pérenniser le schéma de cohérence lémanique des transports et en faire un instrument central contribuant à concilier l'exceptionnel dynamisme de la région lémanique et la préservation de son cadre paysager et naturel unique.

Extraits du document «Schéma de cohérence lémanique des transports – Actualisation 2019» édité par le Conseil du Léman Ain – Haute-Savoie – Vaud – Valais – Genève

Principes de dessertes ferroviaires

Développer un réseau transport collectifs performant et hiérarchisé pour accompagner le fonctionnement métropolitain du territoire lémanique

- Léman Express via le CEVA, colonne vertébrale structurant la métropole, à prolonger à terme vers la Valais
- Ligne Sud Lémanique continue vers le Valais (dont RER Valais Wallis prolongé)
- Trains Annemasse - Genève - Lausanne - Bas Valais: renforcement progressif de l'offre ferroviaire grandes lignes suisse
- La liaison Saint-Gervais - Martigny: un maillage stratégique à renforcer
- Réseau RER vaudois: modernisation et développement progressif de l'offre
- Ligne di "Pied du Jura"
- Diamétrale Bernex - LPR - Cornavin - Genève Aéroport - Meyrin (horizon 2040+)



Relier la métropole lémanique aux réseaux de transports des métropoles européennes

- Amélioration des liaisons existantes de/vers Paris et Milan
 - Nouvelles liaisons directes vers Lyon et Chambéry
 - Amélioration des liaisons ferroviaires entre Paris, la Vallée de l'Arve et le pays d'Evian
- Autres projets:
- construction du nouveau tunnel ferroviaire Lyon - Turin (inscrit dans le projet TGV Lyon - Turin)
 - connecter Monthey à la ligne du Simplon (horizon 2035-2040)

*Sylviane Coquoz,
présidente du conseil communal*

» RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES DÉTENTIONS DE VOLAILLES EN VALAIS - UN NOUVEAU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT ONLINE

Enregistrez facilement vos poules auprès du canton !

L'enregistrement de toute détention de volaille (y compris à titre de loisir) auprès du canton est obligatoire en Suisse.

Cet enregistrement est important pour :

- › la surveillance de la santé animale et la lutte contre les épizooties (épidémies animales)
- › la surveillance et la lutte contre les zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme)
- › la traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale (notre sécurité alimentaire)
- › la protection des animaux

Voici un nouveau système, simple d'utilisation, qui permet l'auto-enregistrement de vos volailles.

Inscrivez vos volailles en scannant ce code QR :

Ou sous le lien <https://geo.vs.ch/volaille>



» LA NATURE AIDE À RAFRAÎCHIR LES ZONES URBAINES SURCHAUFFÉES

Extraits de la Revue « Commune Suisse » 1-2/2020

Réagir au changement climatique

Nous voici au cœur du sujet: grâce à l'évaporation, l'eau et les plantes rafraîchissent leur environnement. Les arbres, en particulier, sont capables d'accomplir des choses étonnantes. Un arbre de 50 ans, par exemple, a la même capacité de refroidissement que dix climatiseurs d'une puissance frigorifique de 20 à 30 kilowatts.

Il existe différentes manières de s'adapter. Les mesures techniques en sont une. En fonction de la situation, toutefois, elles peuvent avoir un effet boomerang. Les climatiseurs, par exemple, consomment de l'énergie. Si cette énergie provient de sources fossiles, cela entraîne la production d'autres gaz à effet de serre. C'est un cercle vicieux. Mais si nous exploitons les moyens que nous fournit la nature presque gratuitement, nous obtenons une situation « gagnant-gagnant »: les espaces verts rafraîchissants et l'eau offrent un habitat supplémentaire à la flore et à la faune et un espace de repos aux humains. Les cours d'eau ouverts et les sols non scellés et perméables peuvent absorber plus d'eau lors des phénomènes extrêmes. Cette eau est ensuite disponible pendant les périodes de sécheresse, ou elle alimente la nappe phréatique.

Les communes peuvent influencer les surfaces privées grâce à des plans d'affectation spéciaux ou par le biais de négociations. Elles peuvent servir d'exemple aux entreprises privées, les motiver et les informer.

Les communes jouissent d'une grande liberté d'aménagement des surfaces publiques. Les bâtiments administratifs ou résidentiels, les écoles, les terrains de sport ou les aires de jeux permettent d'aménager l'espace de manière adaptée au climat. Dans le domaine des travaux publics, l'accent est mis sur les surfaces dans l'espace routier et en bordure des routes, sur les chemins, les parkings, les espaces verts, les surfaces résiduelles et les parcs.

Importance des franges urbaines

La frange urbaine ne doit pas empêcher le transport de l'air froid vers les zones urbanisées, mais plutôt favoriser ce dernier. C'est possible lorsque les zones dans lesquelles est généré l'air frais sont imbriquées dans l'espace bâti et lorsque les paysages cultivés empiètent sur l'espace urbain. Cet effet peut également être obtenu avec des mesures comme des allées d'arbres le long des rues.

Les cours d'eau sont des voies conductrices idéales en raison de leur surface lisse. C'est aussi la raison pour laquelle le plus grand nombre possible de cours d'eau mis sous terre devraient être ouverts ou renaturés en bordure ou au cœur des zones d'habitation.



Alternance des stationnements le long de l'allée partagée, Source. Rue Sœur Valérie, Asnières-sur-Seine, bureau ATP

Générer un effet rafraîchissant

Les surfaces vastes ne sont pas les seuls à être efficaces. Les petits espaces extérieurs des bâtiments, ou encore la végétalisation des façades, apportent également une contribution et constituent des espaces de détente.

D'une manière générale, les graviers, les grilles à gazon ou même les surfaces engazonnées doivent être privilégiés à l'asphalte. Non seulement ils transportent les précipitations vers la nappe phréatique, mais ils reflètent les rayons du soleil et réchauffent donc beaucoup moins fortement l'environnement.

Sylviane Coquoz, présidente du conseil communal

» JARDIN DE L'ÉGLISE

Les travaux d'aménagement du Jardin de l'église ont pris du retard mais le printemps verra quand même fleurir.

On se réjouit de vous donner à nouveau accès à cet espace public. Nous vous le confions pour qu'il reste un havre de verdure, de senteurs et de paix.



Dans l'intervalle, un «Arbre de vie» a été érigé au cimetière du Pied du Mont en mémoire de tous les défunts qui reposent dans l'ancien cimetière autour de l'église. Lors des cérémonies de la Toussaint, M. le Curé Augustin Heffa a béni ce mémorial.

Raymonde Schoch, conseillère communale



» ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

En raison des mesures liées au COVID-19, le conseil communal a décidé de ne pas organiser l'accueil des nouveaux habitants le 7 novembre 2020 et de reporter cette rencontre à l'année prochaine.

Les nouveaux arrivants de 2020 et de 2021 seront donc conviés ensemble à une agape de bienvenue en des temps que nous espérons vivement plus cléments!

Contrôle des habitants

» CLEAN UP DAY

Le 26 septembre dernier s'est déroulée notre désormais traditionnelle journée Clean Up Day. 38 grenouilles se sont retroussées les manches pour arpenter notre commune afin de ramasser le maximum de déchets sauvages.

L'automne ayant décidé de se joindre à nous, malgré une température basse, nous avons eu la chance de passer entre les gouttes et de profiter de quelques rayons de soleil.

Les 5 parcours de l'année passée ont été maintenus et 5 équipes ont pu ainsi arpenter Massongex.



Dès 8 heures, tous se sont équipés de gants, de pinces, de désinfectant et de motivation pour parcourir Massongex.

Au regard de l'année passée, pour le même nombre de participants, une quantité inférieure de déchets a été ramassée. Ce qui est réjouissant car nous pouvons en conclure que moins de déchets ont été abandonnés !

L'objectif final étant bien sûr de ne plus avoir à organiser ces journées de nettoyages car plus aucun détritrus ne doit être abandonné dans la nature.

Cette année, c'est un Food Truck (Le Rodeur) qui a été réservé pour reprendre des forces après cette matinée automnale. Un beau moment de convivialité.

Un grand merci aux nombreux participants, motivés à offrir de leur temps pour une commune plus propre et une nature respectée. Bravo à eux ! Que leur motivation soit une source d'inspiration pour nous tous au quotidien.

Tristan Jordan, conseiller communal



» FÉDÉRATION DES BOURGEOISIES VALAISANNES

Chaque année, en Valais, est organisée l'assemblée des délégués de la Fédération des bourgeoisies valaisannes.

Cette année, pour fêter ses 850 ans, la bourgeoisie de St-Maurice a tenu à organiser l'événement. C'est donc chez nos voisins agaunois que nous nous sommes rendus, Sylviane Coquoz et moi-même pour représenter la bourgeoisie de Massongex.



Après une première partie dans le théâtre du Martolet, où les différents points mis à l'ordre du jour ont été passés en revue, dont une allocution de Frédéric Favre, conseiller d'Etat, et de Damien Revaz, président de St-Maurice, nous avons pu assister et participer à la cérémonie officielle de la bénédiction du nouveau drapeau de la fédération des bourgeoisies valaisannes.

Cela a commencé par un cortège animé par la fanfare municipale de St-Maurice, suivi par la garde d'honneur du conseil d'Etat, l'abbé, les marraine et parrain, le régiment ZUAVERN de Loèche, les bannières des différentes bourgeoisies et le groupe de tambours d'Erschmatt.

Nicolas Barman, membre de la commission bourgeoisiale, nous a fait l'honneur d'être notre porte-drapeau lors de cette cérémonie. La bourgeoisie de Massongex n'ayant pas de drapeau, celui de Massongex a été pris pour représenter nos couleurs. Nous remercions la commune pour ce prêt.

Après le cortège, la cérémonie officielle a continué dans l'église Saint-Sigismond pour la bénédiction du nouveau drapeau. Les marraine et parrain du drapeau, Marianne Maret, conseillère aux Etats et Roberto Schmidt, conseiller d'Etat, ont souligné l'importance des bourgeoisies pour leur rôle économique, social et la préservation du patrimoine au sein de l'Etat du Valais.

Nicolas a eu la grande responsabilité de saluer le nouveau drapeau avec la bannière de Massongex. La cérémonie s'est clôturée par l'hymne officiel orchestral valaisan « la marche Marignan ».

Nous avons ensuite été conviés à un apéritif ainsi qu'à un repas pour clôturer cette assemblée et cette belle cérémonie de bénédiction de la bannière de la Fédération des bourgeoisies valaisannes.

Vive les bourgeoisies valaisannes !

Tristan Jordan, conseiller communal



» BIBLIOTHÈQUE

Cette année votre bibliothèque fête ses 25 ans.

Eh oui ! Tout a commencé avec la recherche sur catalogue papier, puis sur informatique avec un logiciel ne concernant que notre bibliothèque. Et nous voilà dans le réseau des bibliothèques romandes ! Sacrée évolution... Eh PAN ! Un nouvel invité inattendu : le COVID-19...

Nous avons dû nous réinventer en venant à vous, pour vous amener avec le plus grand plaisir, vos lectures préférées à domicile. Cette période nous a aussi permis d'installer notre nouveau logiciel.

Que cela change-t-il pour vous ?

- La carte de lecteur est obligatoire pour tout emprunt
- Pour réserver ou prolonger un document, vous pouvez dorénavant le faire sur le catalogue Rero Explore Valais : www.explore.rero.ch/fr_CH/vs
- Si le document que vous recherchez ne se trouve pas à la bibliothèque de Massongex, vous avez la possibilité de faire une demande de prêt entre bibliothèques gratuitement, via le catalogue en ligne et choisir le lieu de retrait à Massongex
- Les rappels viennent automatiquement par mail (20 ct par livre et par jour de retard)

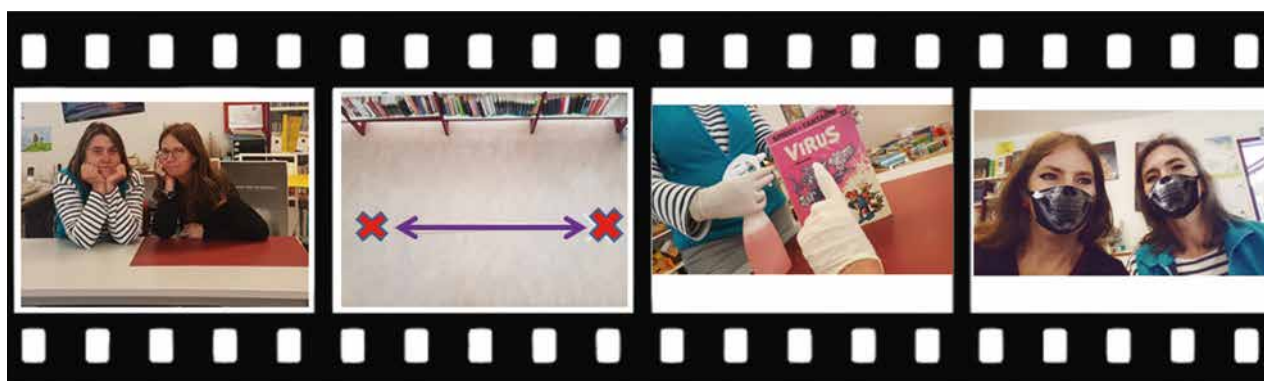
Qu'est-ce qui ne change pas pour vous ?

- L'inscription est gratuite et se fait lors de votre premier passage à la bibliothèque
- Vous pouvez prendre 6 documents
- Le délai de prêt est de 28 jours

Ne nous oubliez pas ! Nous avons besoin de vous pour exister.

Depuis la rentrée nous sommes ouverts aux horaires habituels en respectant les mesures sanitaires édictées par la confédération. LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE. Nous restons ouvertes à vos suggestions et à vos questions. Nous nous réjouissons de vous accueillir et nous vous souhaitons une fin d'année remplie de joie et de bonne humeur.

Anne-Cécile Richard & Régine Dubosson Voeffray



Où êtes-vous ?

La distanciation

La chasse au virus

Nouveau look

Covid-19: Suite à la décision du Conseil d'Etat valaisan, la bibliothèque continue le prêt à domicile jusqu'à l'autorisation de sa réouverture. Pour de plus amples informations, veuillez appeler le 024 471 34 47 durant les heures d'ouverture et nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Horaires: Lundi et vendredi: 15h30 - 18h00 | Mercredi: 17h00 - 18h00

Bibliothèque communale et scolaire de Massongex - bloc scolaire - 1869 Massongex
bibliotheque@massongex.ch - www.massongex.ch

» SKI-CLUB CIME DE L'EST



Et si on prenait un peu de hauteur...

Le 19 septembre dernier, les OJ (Organisation Jeunesse) du SC Cime de l'Est se sont rendus au Parc Aventure d'Aigle. Ce ne sont pas moins de 24 jeunes qui ont profité de cette activité qui s'est déroulée dans la Forêt du Fahy non loin du Château d'Aigle. Bien évidemment, ils n'étaient pas tout seuls. Afin de garantir la sécurité, 5 moniteurs les ont accompagnés sur les 11 parcours et autres attractions à disposition.



Une petite instruction avant l'action.

Chacun a pu progresser à son rythme ou parfois au rythme de ses pulsations cardiaques. Nos jeunes en ont vu de toutes les couleurs.

En effet, jaune et vert, pour les parcours les plus faciles destinés à se familiariser avec les ateliers (échelle, pont de singe, filet, passerelle, poutre jetée entre deux troncs) et tyroliennes (pose de la poulie sur le câble, fixation des mousquetons avant le grand saut dans le vide).

Pour les casse-cou, le rouge (couleur du danger) et le noir ont offert des obstacles beaucoup plus techniques et accidentés et ont imposé aux aventuriers chevronnés plus de qualités athlétiques et physiques. Surmonter ces derniers parcours assurait d'être un véritable roi de la jungle.



Echauffement avant les choses sérieuses...



Premières progressions en douceur...



Prise de hauteur. Le sommet est en vue...

Le Parc Aventure en quelques chiffres:

3

Parcours kids
(4-7 ans)

8

Parcours aventureux
(8 ans et +)

194

Ateliers

34

Tyroliennes



Pour plus de frissons, il fallait se diriger vers les attractions comme la Big Tyro, le Quick Jump, la Tyro Jump et l'Escal'arbre. En guise de traduction de ces anglicismes, il faut comprendre une tyrolienne géante de 250 mètres de longueur à 40 mètres de hauteur, des sauts dans le vide de 2 mètres de chute libre et un arbre à escalader pour se rappeler que l'homme descend bien du singe.

Cette journée s'est très bien déroulée grâce à l'accompagnement de nos moniteurs agréés J+S directement sur les parcours ainsi que la surveillance constante des collaborateurs du Parc Aventure situés au sol, prêts à conseiller ou aider en cas de besoin. Merci à eux pour leur engagement.



Pour en savoir plus, le programme est d'ores et déjà disponible sur notre site internet. Ce dernier permet de s'inscrire aux futures activités, de prendre connaissance des dernières news et de se remémorer les meilleures moments grâce à une galerie de photos bien garnie.

N'hésitez donc pas à le consulter, c'est sur :

www.sc-cime-est.ch

Cette première activité a lancé la 32^e saison du SC Cime de l'Est. Celle-ci a d'ores et déjà été préparée par le comité et nous espérons tous qu'elle pourra se dérouler au mieux compte tenu des conditions sanitaires actuelles.



*Joël Mottiez,
président du Ski-Club Cime de l'Est*

» CMS BAS-VALAIS

« Simplement à vos côtés »

Tel est le nouveau slogan du CMS Bas-Valais qui souhaite vivement continuer à être à disposition de l'ensemble de la population de toute la région. « En tant que service public, le CMS Bas-Valais a pour mission de promouvoir, maintenir ou améliorer le quotidien de l'ensemble de la population sans discrimination aucune. Il dispense des services d'aide et de soins ainsi que des prestations d'aide sociale ».

Dès 2016, le canton du Valais a incité l'ensemble des CMS publics valaisans à entreprendre un processus de rapprochement pour offrir aux Valaisannes et Valaisans un CMS pour chacune des régions socio-sanitaires.

De longue date, les sites de Monthey, Vouvry et St-Maurice collaborent au sein de l'Association médico-sociale Monthey – St-Maurice. Cette collaboration s'est intensifiée pour aboutir à une régionalisation effective regroupant les trois sites actuels. C'est en mars 2020, via une assemblée extraordinaire, en présence des délégué-es de toutes les communes concernées, qu'est née la nouvelle entité CMS Bas-Valais. Il est important de relever qu'il a toujours été prévu de conserver chaque site dans un but de services de proximité, harmonisés dans leurs pratiques, pour répondre aux besoins de la population de l'ensemble du territoire desservi.

Chacun/e, parmi nous, souhaiterait vivre, autant que possible, dans un lieu de vie connu, aménagé à sa guise, rassurant, riche de moments partagés et de vécus, autrement dit à domicile, chez soi, confortablement. Les aléas de la vie ne le permettent pas toujours et le besoin d'aide, de soutien voire de soins devient parfois une nécessité. Pour ces raisons, nous souhaitons être « **simplement à vos côtés** » dans le respect de vos valeurs et à l'écoute de vos besoins.

Pour ce faire, l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices de l'aide et des soins à domicile sont répartis en deux équipes pluridisciplinaires comprenant des infirmières diplômées, des assistantes en soins et santé communautaire et des auxiliaires de santé Croix-Rouge pour répondre aux demandes. Cette nouvelle organisation a pour but d'être plus proche du patient avec une équipe plus impliquée dans chaque situation pour une prise en soins personnalisée.

Les exigences sociétales, considérant l'évolution démographique, nous imposent de nous adapter aux défis futurs. L'engagement de personnel spécialisé : infirmier-es spécialisé-es en psychiatrie, en plaies et cicatrisation, en diabétologie, ergothérapeutes est déjà une réalité pour répondre à vos besoins d'aujourd'hui. Cette régionalisation devra nous permettre d'évoluer pour poursuivre notre mission avec du personnel expérimenté et formé. Le processus est en marche « pour vous – chez vous ».

Comme pour l'aide et les soins à domicile, les échanges intersites des services sociaux sont réguliers et répétés pour souscrire aux mandats de prestations de l'Etat du Valais des deux domaines. Sans cette adaptation à l'évolution, il serait illusoire de répondre « dans notre coin » à ce que chacune et chacun d'entre vous est en droit d'attendre d'un service public.

Renseignements au 024 486 21 21

<https://www.cms-bas-valais.ch>

*Hervé Schnorhk,
 responsable du site de St-Maurice*

» BUDGET 2021 - MESSAGE INTRODUCTIF

Municipalité - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 1'227'492.-**. Les principaux éléments significatifs influençant le budget 2021 sont les suivants :

Administration générale - 0

L'étude de fusion des communes (021.318.00) va suivre son cours en 2021 avec la participation et l'implication des citoyens.

Les assurances de personnes de la commune (029.305.00) expirant fin 2020, un appel d'offre a été lancé et le nouvel assureur permet une économie de primes significative.

Un réseau informatique a été installé pour la commande des vannes des réservoirs d'eau relié directement aux Services Industriels de Monthey (029.318.03).

Sécurité publique - 1

Comme déjà mentionné lors de l'élaboration du budget 2020, la commune de Monthey a établi une nouvelle convention concernant la police intercommunale (113.352.00) majorant le coût par habitant à CHF 75.- dès 2024. La participation de Massongex augmente donc progressivement de CHF 20'000.- par an pour atteindre CHF 120'000.- d'ici à 2023.

Plusieurs bornes hydrantes (140.315.02) vont être changées comme en 2020 suite à la réfection de routes communales.

Enseignement et formation - 2

L'amortissement 2021 (210.331.00) est bien plus conséquent que le budget 2020 et les comptes 2019 suite à l'investissement important prévu pour la surélévation du bâtiment scolaire.

Une nouvelle loi sur la formation continue des adultes (292.365.00) a été adoptée qui autorise la création d'un Fonds cantonal en faveur de cette formation et alimenté pour 1/5 par les communes.

Culture, loisirs et culte - 3

Des travaux de peinture seront réalisés dans le hall et la cage d'escalier de la salle polyvalente menant aux vestiaires ainsi que dans la salle polyvalente (309.314.01).

Un projet de jardin potager participatif (330.319.00) sera proposé en 2021 sur la parcelle située à côté du chalet des Arolles. Un tout-ménage a été envoyé à ce sujet à la population.

Une coopérative gèrera de manière autonome cet espace communautaire.

Les coûts de réalisation de l'aménagement de l'ancien cimetière seront pris en charge pour ¼ par la commune et ¾ par la paroisse. Afin de rembourser ces travaux avancés en totalité par la commune, un montant de CHF 20'000.- par an est déduit de la contribution annuelle versée à la paroisse (390.362.00).

Santé - 4

Un montant a été budgété concernant les coûts engendrés par le COVID-19 (490.319.00) pour l'achat de produits désinfectants, masques et aides diverses qui toucheront l'année 2021.

Prévoyance sociale - 5

Un montant bien plus conséquent est budgété pour la garderie (541.365.03) étant donné l'engagement de personnels supplémentaires suite à l'augmentation des places en nurserie. Une nouvelle grille tarifaire a également été mise en place favorisant les faibles et moyens revenus et augmentant de par ce fait la subvention communale.

Des subventions cantonales (541.461.00) à hauteur de 30% sont versées pour les salaires du personnel éducatif de la crèche et de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers).

En 2021, la commune de Massongex fêtera 4 nonagénaires (589.319.01).

Trafic - 6

Les amortissements comptables (620.331.00) sont directement impactés par les investissements réalisés au niveau du trafic en 2021.

Le Conseil a attribué un mandat d'étude au bureau Kurmann et Cretton quant à l'éventualité de la création d'un 2^e quai CFF côté village (650.361.00).

Protection et aménagement de l'environnement - 7

Approvisionnement en eau - 70

Comme les années 2019 et 2020, un amortissement à 10% a été appliqué au budget 2021 ainsi qu'un amortissement extraordinaire, pour la 3^e et dernière année consécutive, afin de ne pas devoir augmenter de manière trop drastique les taxes d'eau lors de la révision du règlement communal d'ici à 2022.

Assainissement des eaux usées - 71

Même constatation est faite au niveau des eaux usées. Un amortissement complémentaire a également été réalisé pour la dernière année. La révision du règlement communal interviendra également d'ici à 2022 avec une augmentation incontournable des taxes.

Ces services devant obligatoirement être autofinancés, l'augmentation de ces taxes sera accompagnée d'une proposition de diminution des impôts lors de l'établissement du budget 2022.

Traitement des déchets - 72

Suite à l'introduction au 1^{er} janvier 2018 de la taxe au sac dans le Valais romand et la révision de notre règlement, on peut constater que la commune répond aux exigences de l'autofinancement avec une charge excédentaire pour 2021 de seulement CHF 6'205.-. Il faut noter que la commune ne touche plus de recette par rapport au tonnage du papier récolté mais paie dorénavant un montant de CHF 40.-/tonne. Le poste des ordures ménagères (721.352.00) a cependant passablement diminué en comparaison à 2019 suite à une baisse du tarif au tonnage de CHF 110.- à CHF 70.- pour les communes ayant introduit Gastrovert.

Aménagement du territoire - 79

L'aménagement des différentes places et rues en 2021 impacte directement les amortissements (790.331.00) et explique la différence par rapport au budget 2020.

Finances et Impôts - 9

Suite à la réforme fiscale cantonale entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, des allègements fiscaux seront effectués par le biais de la réduction des taux d'imposition du bénéfice des personnes morales (901.401.00).

» BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à CHF 3'176'480.-. Ci-après, nous vous relatons les principaux éléments amenant à ce montant.

La fresque budgétée en 2020 sur la paroi du bâtiment scolaire n'ayant pas été réalisée, un montant de CHF 50'000.- a été reporté sous 2021 (029.503.03).

La commune participe à hauteur de 6,33% aux investissements du service du feu de Monthey (140.506.00).

La réfection de la dalle ainsi que de la porte de l'abri de protection civile situé au parking souterrain doit être réalisée en 2021 mais est entièrement subventionnée par l'Etat du Valais (160.503/661.00).

Le principal investissement en 2021 (210.503-506.00) concerne la surélévation du bâtiment scolaire d'un étage afin de créer deux classes supplémentaires et une salle ainsi que l'aménagement y relatif. L'Etat du Valais subventionne une partie de ces travaux (210.661.00). Le Conseil a accepté de contribuer au projet de rénovation de la piscine de Monthey (350.562.00) pour un montant forfaitaire unique de CHF 200'000.- réparti sur les 4 prochaines années. Le Conseil a estimé que ce projet était d'intérêt général, qu'il répondait à une demande citoyenne durant les 50 prochaines années et qu'il correspondait à sa volonté d'encourager les activités pour tous.

L'éclairage public sera installé sur les chemins des Iles et du Rhône ainsi que sur la route du Peiloz et changé au centre du village dont un acompte a déjà été payé cette année. Quelques décorations de Noël seront renouvelées (620.501.02)

Les travaux au centre du village seront terminés durant l'année 2021 et le compte laisse apparaître un solde d'honoraires du bureau d'ingénieur (620.501.15).

Le chemin du Rhône bénéficiera en 2021 d'une réfection totale de sa chaussée et son revêtement (620.501.16).

Un nouveau véhicule utilitaire sera acheté en 2021 pour les travaux publics (620.506.00) en remplacement de la camionnette actuelle.

Au niveau des chemins de campagne, il sera procédé à l'assainissement du chemin des Tardys et du Peiloz (620.509.11), chemins subventionnés à hauteur de 29% par la Confédération (620.660.00) et 29,7% (620.661.00) par le canton.

En ce qui concerne les canalisations, les travaux au centre du village seront soldés en 2021 et la canalisation d'eau au Chemin du Rhône sera totalement assainie. Un montant est également budgété pour le changement annuel de 50 compteurs d'eau (700.501.00-01)

Comme chaque année, la commune participe aux investissements de la Step de Monthey et ceci pour un montant de CHF 15'000.- en 2021 (711.522.00).

Les canalisations d'égouts seront également soldées pour le centre du village en 2021 et la construction d'un collecteur d'eaux usées entre les Moulins et Fontany est budgété (710.501.03).

Un montant de CHF 75'500.- a été porté au budget (710.509.00). Les données des PGEE (plan général d'évacuation des eaux) des communes doivent être livrées à l'OFEV (l'Office fédéral de l'environnement) pour novembre 2021. Les données saisies permettront d'avoir une vue d'ensemble de l'état et de l'évolution de l'élimination des eaux usées et de faire le point sur les mesures prioritaires déjà réalisées et celles encore à réaliser.

Comme au budget 2020, un montant est dédié à la suite de la mise à jour du PAZ (plan d'aménagement des zones) (790.501.02). Un montant de CHF 350'000.- est également mentionné dans l'aménagement du territoire (790.506.00) pour l'aménagement de la Place Tarnaie et de la Place des Fêtes ainsi que des rues Comte Riant et Quartéry.

Planification financière à court terme 2021-2024

La planification financière établie sur les quatre prochaines années laisse apparaître un endettement net par habitant faible malgré les investissements importants réalisés ces dernières et futures années. Elle prévoit une marge d'autofinancement moyenne sur 4 ans de CHF 1'450'000.- et des investissements d'un montant de CHF 2'400'000.- en 2022, CHF 2'200'000.- en 2023, et CHF 2'100'000 en 2024.

Afin de ne pas péjorer nos actifs financiers et vu les taux d'intérêts favorables actuels, un emprunt de CHF 1'000'000.- sera soumis à votre approbation lors de la présentation dudit budget pour le financement de la surélévation de l'école, ceci avec un amortissement annuel de CHF 100'000.-.

Comme déjà mentionné dans les budgets 2019 et 2020, un accent particulier sera mis ces prochaines années sur l'assainissement complet de notre réseau d'égouts et la requalification urbaine de notre village.

Conclusion

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 849'668.- et une fortune nette de CHF 8'371'578.-. Les comptes indicateurs démontrent que le degré d'autofinancement de la commune en 2020 et 2021 est clairement insuffisant mais explicable vu les investissements importants entrepris et redevient satisfaisant dès 2022 et ceci malgré les investissements encore conséquents prévus. Il est également à relever que l'endettement net par habitant est considéré comme faible avec un endettement de CHF 663.- par habitant en 2021 pour atteindre CHF 1'779.- en 2023.

Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

Le budget 2021 de la bourgeoisie prévoit un excédent de recettes de CHF 175.- et n'amène pas de commentaire particulier. Le plan quadriennal 2021-2024 prévoit un excédent de revenus de CHF 300.- pour les 3 prochaines années.



Les budgets d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances puis par le conseil municipal le 9 novembre 2020.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détails sur le budget 2021 qui, on vous le rappelle, est soumis à votre approbation.

L'administration communale / 10.11.2020
 Sylviane Coquoz Céline Morisod
 Présidente Caissière

» BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉCAPITULATION Avec crédits complémentaires		BUDGET 2021		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	762'750.00	10'850.00 751'900.00	735'760.00	8'850.00 726'910.00	743'248.44	12'649.50 730'598.94
1	Sécurité publique	331'579.00	85'970.00 245'609.00	312'041.00	87'470.00 224'571.00	250'517.20	79'876.40 170'640.80
2	Enseignement et formation	1'609'651.00	38'170.00 1'571'481.00	1'571'670.00	81'270.00 1'490'400.00	1'423'645.45	46'907.75 1'376'737.70
3	Culture loisirs et culte	444'702.00	16'145.00 428'557.00	436'495.00	18'145.00 418'350.00	432'468.65	16'933.10 415'535.55
4	Santé	168'350.00	168'350.00	167'150.00	167'150.00	137'869.25	137'869.25
5	Prévoyance sociale	1'291'320.00	385'250.00 906'070.00	1'255'955.00	349'850.00 906'105.00	938'960.71	279'545.65 659'415.06
6	Trafic	764'905.00	6'815.00 758'090.00	696'640.00	6'715.00 689'925.00	609'868.05	8'303.20 601'564.85
7	Protection et aménagement de l'environnement	2'221'065.00	568'405.00 1'652'660.00	2'462'880.00	571'900.00 1'890'980.00	1'899'767.70	527'516.85 1'372'250.85
8	Economie publique	125'310.00	53'500.00 71'810.00	126'530.00	53'500.00 73'030.00	109'611.25	57'917.10 51'694.15
9	Finances et Impôts	241'055.00 5'704'859.00	5'945'914.00	226'185.00 5'755'850.00	5'982'035.00	256'418.28 5'462'546.92	5'718'965.20
TOTAL		7'960'687.00	7'111'019.00 849'668.00	7'991'306.00	7'159'735.00 831'571.00	6'802'374.98	6'748'614.75 53'760.23

» BUDGET D'INVESTISSEMENT

RÉCAPITULATION Avec crédits complémentaires		BUDGET 2021		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	50'000.00	50'000.00	90'000.00	90'000.00	105'163.95	105'163.95
1	Sécurité publique	47'550.00	45'000.00 2'550.00			4'000.00	4'000.00
2	Enseignement et formation	1'226'250.00	362'500.00 863'750.00	144'400.00	144'400.00	28'838.85	2'565.00 26'273.85
3	Culture, loisirs et culte	50'000.00	50'000.00			657.00	657.00
4	Santé	1'300.00	1'300.00	1'400.00	1'400.00	1'336.20	1'336.20
5	Prévoyance sociale	8'000.00	8'000.00	8'300.00	8'300.00	7'935.00	7'935.00
6	Trafic	753'955.00	171'350.00 582'605.00	83'850.00	83'850.00	270'360.95	31'600.00 238'760.95
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'762'875.00	144'600.00 1'618'275.00	2'615'300.00	95'500.00 2'519'800.00	2'174'402.30	233'164.85 1'941'237.45
8	Economie publique					51.10	51.10
TOTAL		3'899'930.00	723'450.00 3'176'480.00	2'943'250.00	95'500.00 2'847'750.00	2'592'694.25	267'380.95 2'325'313.30

» APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

Compte de fonctionnement

		COMPTE 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'109'860.58	5'848'376.00	5'883'527.00
Revenus financiers	+ CHF	6'748'614.75	7'159'735.00	7'111'019.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	1'638'754.17	1'311'359.00	1'227'492.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'638'754.17	1'311'359.00	1'227'492.00
Amortissements ordinaires	- CHF	1'042'514.40	1'239'630.00	1'207'110.00
Amortissements complémentaires	- CHF	650'000.00	903'300.00	870'050.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	53'760.23	831'571.00	849'668.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

Compte des investissements

		COMPTE 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Dépenses	+ CHF	2'592'694.25	2'943'250.00	3'899'930.00
Recettes	- CHF	267'380.95	95'500.00	723'450.00
Investissements nets	= CHF	2'325'313.30	2'847'750.00	3'176'480.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

		COMPTE 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'638'754.17	1'311'359.00	1'227'492.00
Investissements nets	- CHF	2'325'313.30	2'847'750.00	3'176'480.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	686'559.13	1 536 391.00	1'948'988.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Le détail du budget 2021 peut être consulté sur le site internet www.massongex.ch.
Des exemplaires sont également à disposition des personnes intéressées au bureau communal.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires du guichet

Lundi : 15h30 – 18h

Mercredi : 10h – 11h

Mar - jeu - ven : 15h30 – 17h

Permanence téléphonique

Lun – mar – jeu – ven : 9h – 11h30 / 13h30 – 15h30

Mercredi : 9h – 11h30

024 471 37 12 – info@massongex.ch